Inscriptions aux cours semestriels

Inscription aux Cours Semestriels

du 26 mars au 1er juin 2026 en cliquant sur le lien suivant : inscription

Si vous avez déjà été inscrit au CIREFE, ne passez pas par la plateforme eCandidat mais contactez-nous par mail : cirefe-contact [at] univ-rennes2.fr (cirefe-contact[at]univ-rennes2[dot]fr)

Pendant la procédure de pré-inscription, vous recevrez une attestation en téléchargement qui vous permettra d'obtenir un visa étudiant auprès du Consulat de France de votre pays après paiement de la totalité des frais d'inscription, remboursables en cas de refus de visa.

Parallèlement à la demande d'inscription au **CIREFE**, les candidats des pays suivants (sauf les étudiants déjà présents en France) doivent obligatoirement déposer une demande auprès d'un Espace Campus France (procédure en ligne): **Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigeria, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.** Plus d'informations sur www.campusfrance.org

Dans le cas contraire, les visas d'études ne seront pas délivrés par les consulats de France. Aucun autre document n'est envoyé. L'inscription administrative définitive aura lieu sur place. La clôture des inscriptions se fera en fonction des places disponibles.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Diplômes traduits par un traducteur assermenté attestant que vous remplissez les conditions exigées pour entrer à l'Université dans votre pays d'origine (l'équivalent du baccalauréat français et pour certains pays comme le Japon, le certificat d'admission à l'université), accompagnés de l'original
- Attestation de niveau de français (TCF, DELF/DALF, DU, TEF). En l'absence de ce document, vous recevrez au début de votre inscription les informations pour passer un test linguistique en ligne afin de déterminer le niveau des cours qui vous convient.

Frais d'inscription :

A régler en totalité, **en ligne, par carte bancaire**.

Détail des tarifs 2025-2026 :

- Année (semestre 1+semestre 2) : **2200 €**
- Semestre (semestre 1 ou semestre 2) : **1100 €**
- Contribution vie étudiante et des campus (CVEC) pour une année universitaire : **103 €** (tarif 2024-2025)

L'inscription à l'année semestre 1 + semestre 2 (de septembre à juin) est possible. Vous devrez nous en faire la demande par mail après l'obtention de votre lettre d'admission pour le semestre de septembre.

Politique de remboursement :

- **Des frais de dossier d'un montant de 150€ sont systématiquement retenus.**
- **Pour le semestre 1 (septembre-décembre 2026) :**
  - En cas d'annulation après le 06/07/2026, les frais seront remboursés sur présentation de la "notification de refus de visa" de l'ambassade ou d'une attestation d'inscription dans une formation diplômante de l'enseignement supérieur. Remboursement de 50% dans tous les autres cas.
- **Pour le semestre 2 (janvier-mai 2027) :**
  - En cas d'annulation après le 30/11/2026, les frais seront remboursés sur présentation de la "notification de refus de visa" de l'ambassade ou d'une attestation d'inscription dans une formation diplômante de l'enseignement supérieur. Remboursement de 50% dans tous les autres cas.
- En cas d'annulation **après le début des cours**, remboursement partiel possible sur décision de la Direction du CIREFE. L'étudiant devra présenter un justificatif motivant sa demande. **Aucune demande de remboursement ne sera étudiée après la fin de la deuxième semaine de cours.**

Pour demander votre remboursement : envoyez un email à cirefe-contact [at] univ-rennes2.fr (cirefe-contact[at]univ-rennes2[dot]fr) accompagné des pièces justificatives si besoin.